

## Offre Réservée au Personnel d'Orange (ORP)

Le 13 novembre 2020, l'État a été condamné à rembourser 2,2 Mds€ d'impôts trop perçus à Orange. Le Conseil d'Administration a consenti, en séance du 21 avril, à reverser une partie de cette manne financière aux salariés d'Orange, sous la forme d'une Offre Réservée au Personnel destinée à renforcer l'actionnariat salariés. La loi Pacte permettant d'aller jusqu'à 800 € d'abondement unilatéral, **FOCom regrette que cet abondement ne soit au final que de 400 €.**

### Sont éligibles à l'offre

- ▶ Les personnels des filiales France adhérentes au PEG et des filiales hors de France adhérentes au PEG International justifiant d'au moins 3 mois d'ancienneté dans le Groupe au dernier jour de la période de rétractation/souscription.
- ▶ Les retraités ayant conservé des avoirs dans le PEG au 1<sup>er</sup> jour de la période de réserve.

### Les caractéristiques de l'offre France

- ▶ Décote de 30 % sur le prix de référence de l'action Orange.
- ▶ Abondement maximum de 2 580 € sous la forme d'actions offertes, incluant un abondement unilatéral de 400 € pour tous les salariés adhérents au PEG, qu'ils souscrivent ou non à l'ORP.

- ▶ 2 formules de souscription: formule **classique** et formule **garantie facultative**.
- ▶ Réserve à prix inconnu, avec possibilité de se rétracter après publication du prix (le 3 novembre).
- ▶ 15 € de souscription minimum et souscription maximum de 25 % de la rémunération annuelle brute.
- ▶ Paiement au comptant ou en 4 fois sans frais ou par arbitrage depuis les fonds «*diversifiés*» du PEG dans la limite de 10 000 €.
- ▶ Indisponibilité 5 ans (1<sup>er</sup> juin 2026) dans le cadre du PEG (sauf cas légaux de déblocages anticipés).

**NB:** les retraités éligibles à l'offre bénéficieront de la décote, mais pas de l'abondement. Ils n'auront pas accès à la formule garantie ni aux facilités de paiement.

### Barème de souscription et abondement

Prix décoté de 30 %

	Montant souscrit	% d'abondement	Montant abondement brut <sup>(1)</sup>
Abondement unilatéral			400 €
1 <sup>ère</sup> tranche de souscription jusqu'à 1400 €	1400 €	100 %	1400 €
2 <sup>nde</sup> tranche de souscription de 1401 € jusqu'à 4 000 €	2600 €	30 %	780 €
Ensemble	4000 €		2580 €

<sup>(1)</sup> Avant prélèvement de la CSG/CRDS

Pour les souscriptions au-delà de 4000 €, le prix est décoté de 30 % sans abondement supplémentaire.

## Zoom sur la garantie facultative incluse dans la 1<sup>ère</sup> tranche

Une garantie est proposée portant sur les montants souscrits + abondement, sur toute la 1<sup>ère</sup> tranche abondée soit 1400 € + 1264,20 € (\*) = **2 664,20 € maximum garantis** (l'abondement unilatéral n'est pas garanti).

(\*) 1400 € - 9,7% de CSG/CRDS

Le salarié est libre de garantir tout ou partie du montant souscrit au sein de la 1<sup>ère</sup> tranche.

À l'échéance des 5 ans d'indisponibilité des avoirs souscrits dans cette formule, le salarié retrouve :

- ▶ son apport personnel abondé,
- ▶ et le montant le plus favorable entre un rendement annuel minimum ou un multiple de la hausse de l'action au cours de la période des 5 ans, cette hausse

Cette ORP, mieux disante que la précédente offre «Orange Ambition 2016», devrait contribuer à atteindre l'ambition du Groupe d'aller vers 10 % du capital social détenu par les salariés. Il est important que les salariés puissent peser dans les décisions d'une entreprise dont ils constituent la première richesse. Les ORP doivent être proposées plus régulièrement dans le but d'un partage de richesse plus équitable, ne profitant pas aux seuls actionnaires. Nous réaffirmons, néanmoins, nos revendications en matière d'emploi, de rémunération, de reconnaissance et nous réitérons nos attentes de propositions ambitieuses en matière de négociations nationales (NAO, GPEC, intergénérationnel, intéressement).

Les négociations salariales ont débuté le 5 mai avec des propositions indécentes de mesures salariales de la direction. Nous rappelons que l'an dernier, pour la première fois depuis 2006, FOCom s'était refusée à signer le projet d'accord salarial. Nous portons fermement auprès de la direction d'Orange les attentes des salariés afin qu'elle revienne à un dialogue social de qualité, respectueux des personnels et de leur engagement. Nous exigeons des mesures salariales décentes en rapport avec les résultats financiers de l'entreprise et à la hauteur de l'investissement exceptionnel des salariés.

**FOCom défend vos intérêts, et reste à vos côtés pour défendre votre pouvoir d'achat ainsi que votre épargne et vos investissements.**

### **POUR DES MESURES SALARIALES À LA HAUTEUR DE L'INVESTISSEMENT DES SALARIÉS**

Devant le blocage dû à la direction, les organisations syndicales ont décidé de quitter la table des négociations et appellent les salariés à signer **massivement la pétition** ici ou en flashant le QR Code ci-contre :



J'adhère à FOCom en ligne



**ÉCRIVEZ-NOUS**

dsc.ft@fo-com.com

étant calculée à partir du prix de l'action décotée.

En contrepartie de la garantie, le salarié **renonce aux dividendes sur les actions garanties durant les 5 ans** d'indisponibilité. Au débouclage de cette garantie, il reçoit une somme d'argent, qu'il pourra aussi choisir de réinvestir dans le PEG.

### Calendrier

- ▶ 17 au 30 septembre 2021: période de réservation
- ▶ 5 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2021: période de calcul des 20 jours de bourse
- ▶ 4 au 8 novembre 2021: période de rétraction/souscription
- ▶ 25 novembre 2021: règlement
- ▶ 1<sup>er</sup> décembre 2021: livraison